



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 41728

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 29 octobre 2013 portant sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger. Ce rapport préconise d'établir le bilan économique complet des échanges de représentation avec les autres pays de l'espace Schengen, en matière de visas. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

La France délivre davantage de visas en représentation d'autres partenaires Schengen que ces derniers n'en délivrent pour son compte, ce qui fait apparaître globalement une marge bénéficiaire. En effet, les postes perçoivent les frais de visas liés au traitement de ces dossiers. S'il est vrai que, dans certains postes, les visas délivrés à ce titre peuvent présenter un coût de fabrication plus élevé que leur prix de revient, il convient de raisonner d'un point de vue global. En effet, la France n'accepte de représenter un partenaire Schengen dans un pays tiers que si le service des visas est capable de faire face, à moyens constants, à l'augmentation marginale d'activité correspondante. Par ailleurs, il faut souligner que cette activité permet également, en contrepartie, d'être représenté dans des pays où la France n'a pas les moyens d'entretenir un service des visas. Les conditions financières de la représentation sont encadrées par le code communautaire des visas. Il n'est par conséquent pas envisageable de mettre en place d'autres mécanismes de compensation sans modifier ce texte. Le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'intérieur s'attachent néanmoins à conclure des accords de représentation aussi équilibrés que possible. Enfin, les accords de représentation sont l'un des éléments d'une intégration européenne accrue en matière de visa que la France promeut.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41728

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11470

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 47